



SA FEDER FRANC AIKIDO AIKI B  
11 RUEJULES VALLES  
75011 PARIS 11

Votre agent général :

MM NERESTAN ET NERESTAN  
6 COURS GOUDOULI  
31130 QUINT FONSEGRIVES  
Tél : 05 61 20 05 00  
Fax : 05 62 71 04 85  
Email :  
AGENCE.NERESTANQUINT@AXA.FR

Portefeuille n° 0031085144

Vos références :

Contrat n° 7636992704  
Client n° 3850586104

**Sans déroger à l'article 9.4.2 des conditions générales Responsabilité Civile AXA :**

**EXCLUSION LES DOMMAGES IMPUTABLES A LA VIOLATION DELIBEREE DES REGLES PARTICULIERES DE SECURITE ET DE PRUDENCE IMPOSEES PAR UNE LOI OU UN REGLEMENT.**

AXA France IARD, atteste que FFAAA est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7636992704 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des ses activités listées au contrat et exercées en Nouvelle Calédonie dans les limites de la réglementation en vigueur à ce jour, selon **l'article n° 2020, 6074 du 30 04 2020 du Haut Commissaire de la République en Nouvelle Calédonie**, sous réserve de non modification ultérieures.

*En l'espèce et à ce jour :*

*Chapitre 3, Article 7 :*

*Les activités sportives et de loisir sont autorisées à l'exception des activités suivantes :*

*1° Les compétitions sportives*

*2° Les manifestations sportives officielles telles que prévues au calendrier des fédérations et des ligues.*

*La reprise des entraînements dans le cadre fédéral est subordonnée à la communication à la direction jeunesse et sport de la Nouvelle Calédonie, du protocole de reprise d'activité élaboré par les fédérations de tutelle.*

*Chapitre 5, Article 9 :*

*I – Les manifestations, cérémonies ainsi que les rassemblements de personnes, autre que ceux mentionnés aux article 2 à 7, sont autorisés aux conditions suivantes :*

*- leur modalités d'organisation garantissent le respect d'une distance minimale d'un mètre entre les participants.*



*- S'il est possible de l'établir, la liste nominative des participants complétées de leur contact téléphonique, est conservée pendant quatre semaines par l'organisateur. Elle est tenue à la disposition des autorités administratives habilitée et leur est présentée sans délai à leur demande*

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le 5 mai 2020

Pour la société

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. E.', is written over the text 'Pour la société'. The signature is stylized and somewhat abstract.